

RESIDENCE CHARLES GEYHER

4, rue GEYHER - 67500 HAGUENAU



AGENCE JOEL OHAYON

12, rue François Xavier RICHTER

67000 STRASBOURG CEDEX

Tel : 03.88.45.31.17 – Fax 03.88.45.31.19

NOTICE DESCRIPTIVE

- ❶ CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES**
- ❷ LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS**
- ❸ ANNEXES PRIVATIVES**
- ❹ PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE**
- ❺ EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**
- ❻ PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE
& LEURS EQUIPEMENTS**
- ❼ DIVERS**

Notice descriptive du 24 mars 2010

① CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES

1.1. Infrastructure

1.1.1. Fouilles

Fouilles en pleine masse, en rigoles, en trous isolés.

Mouvements de terre et remblais suivant besoin, évacuation des terres excédentaires à la décharge.

1.1.2. Fondations

En béton armé, implantées et dimensionnées selon étude de sol et calculs statiques de l'ingénieur conseil.

1.2. Murs et ossatures

1.2.1.0 Murs du sous-sol

Sans objet

1.2.1.1 Murs périphériques

Murs enterrés et/ou en élévation des soubassements et garages en béton armé coffré ou maçonnerie selon le cas, épaisseurs selon plans.

1.2.1.2 Murs de refends

Murs en béton armé ou maçonnerie, épaisseurs selon plans.

1.2.2. Murs de façades (aux divers niveaux)

Maçonnerie traditionnelle en briques de terre cuite de 20 cm d'épaisseur, avec isolation thermique intérieure en plaque composite polystyrène et plâtre de 12 cm pour une très haute isolation et enduit extérieur de finition synthétique teinte au choix de l'architecte.

Finition intérieure par plaques de plâtre sur isolant.

1.2.3. Murs pignons

Idem 1.2.2

1.2.4. Murs mitoyens

Idem 1.2.2 sans enduit au droit de la construction mitoyenne

1.2.5. Murs extérieurs divers (loggias, acrotères, gardes corps...)

En béton armé ou en maçonnerie

Garde-corps des balcons partiellement en éléments préfabriqués en béton armé.

1.2.6. Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

En béton banché, recevant un enduit mince dans les locaux d'habitation, brut dans les gaines techniques et locaux annexes, épaisseurs selon plans.

1.2.7. Murs séparatifs

Entre locaux privatifs contigus, voiles en béton banché recevant un enduit mince sur les deux faces, épaisseurs selon plans.

Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, halls et divers), murs en béton recevant un enduit sur les faces restant apparentes, épaisseurs selon plans.

1.3. Planchers

1.3.1. Planchers sur étage courant

Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon calcul du bureau d'étude, sous-face lisse recevant un enduit mince et une peinture projetée ; le dessus de la dalle est destiné à recevoir une chape.

1.3.2. Planchers du dernier étage (niveau haut des duplex)

Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon calcul du bureau d'étude, sous-face lisse recevant un enduit mince et une peinture projetée ; le dessus de la dalle est destiné à recevoir un ragréage.

1.3.3. Plancher sous terrasse ou sous toiture

Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon calcul du bureau d'étude, sous-face lisse recevant un enduit mince et une peinture projetée.

Isolation sur le dessus suivant calculs thermiques.

1.3.4. Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers.

Dalle pleine en béton armé, épaisseur selon calcul du bureau d'étude, destinée à recevoir une chape sur isolant dans le hall et les circulations des étages.

Dalle sans chape dans le hall.

1.3.5. *Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts*
Idem 1.3.4.

1.4. Cloisons de distribution

1.4.1. *Entre pièces principales*

Cloisons de 70 mm d'épaisseur, en éléments composites constitués de deux plaques de plâtre sur ossature acier. Certaines faces de gaines techniques en cloisonnement acoustique en plaques de plâtre sur ossature acier avec laine minérale et multiples couches de plaques de plâtre.

1.4.2. *Entre pièces principales et pièces de service*

Idem 1.4.1

1.5. Escaliers

1.5.1. *Escaliers des communs:*

En béton armé

1.6. Conduits de fumée et de ventilation

1.6.1. *Conduits de fumée*

Sans objet.

1.6.2. *Conduit de ventilation*

Une ventilation mécanique contrôlée est installée pour les besoins de la partie habitation de l'immeuble.

La cage d'escaliers dispose d'un système de désenfumage situé en partie haute, commandé depuis le rez-de-chaussée.

1.6.3. *Conduits d'air frais*

L'air neuf est introduit par des prises d'air en façades dans les caissons de volets roulants pour les pièces d'habitation.

1.6.4. *Conduit de fumée et ventilation de chaufferie*

Sans objet.

1.7. Chutes et grosses canalisations

1.7.1. *Chutes d'eaux pluviales*

Chutes en PVC dans les gaines techniques.

Les balcons, loggias, terrasses peuvent être, selon le cas, évacués à l'aide de gargouilles de déversement, avec écoulement libre.

1.7.2. *Chutes d'eaux usées*

Chutes en PVC dans les gaines techniques.

1.7.3. *Canalisations*

Canalisations enterrées selon plans du bureau d'Etudes des fluides.

1.7.4. *Branchement aux égouts*

Suivant indications du concessionnaire des Réseaux de la Commune.

1.8. Toitures

1.8.1. *Charpente*

Charpente traditionnelle, en bois de sapin équarri avec traitement insecticide et fongicide.

1.8.2. *Couverture*

Couverture bac acier cylindrique pré laqué avec traitement anti-condensation.

1.8.3. *Zinguerie*

Tous travaux et ouvrages nécessaires à l'étanchéité de la toiture selon les normes en vigueur, le tout en zinc.

1.8.2. *Etanchéité et accessoires*

Les toitures terrasses sont recouvertes d'une étanchéité multicouche, sur isolation thermique selon cas, avec protection lourde en dalles sur plots pour les terrasses accessibles et protection par gravillons ou étanchéité auto-protégée sur les terrasses non accessibles.

1.8.3. *Souche de cheminées, ventilations et conduits divers*

Sortie en toiture par manchons pour ventilation des chutes.

Souches de sorties de l'installation de VMC.

● LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1. Sols et plinthes

2.1.1. Sols et plinthes des pièces principales (séjour et chambres)

Dans les pièces principales, parquet stratifié en pose flottante.

Teinte au choix des acquéreurs dans la gamme retenue par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes assorties.

2.1.2. Sols et plinthes des pièces de service (cuisine, salle de bain, WC)

Pose de carrelage en grès émaillé sur chape, format selon gamme sélectionnée par le Maître d'Ouvrage.

Plinthes en carrelage assorti (sauf salle de bains).

2.1.3. Sols et plinthes des balcons (sans étanchéité)

Sols des balcons et terrasses non étanchés, carrelage en grès ingélic collé avec plinthes de même nature, couleur uniforme fixée par l'architecte.

2.1.4. Sols des terrasses (avec étanchéité)

Sol des balcons et terrasses étanchés, revêtement par dalles de gravillons lavés, posées sur plots au-dessus de l'étanchéité, sans plinthes.

2.2. Revêtements muraux (autres qu'enduits, peinture, papiers peints et tentures

2.2.1. Revêtements muraux des pièces de service

Cuisine: voir 2.8.3.1.

Salle de bain: faïence murale sur toute la hauteur des murs, coloris au choix dans la gamme sélectionnée par le promoteur.

2.2.2. Revêtements muraux des autres pièces

Voir 2.8.3.1.

2.3. Plafonds (sauf peinture, tentures)

2.3.1. Plafonds des pièces intérieures

Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche de type PRAYA.

2.3.2. Plafonds des balcons

Peinture qualité extérieure sur béton.

2.4. Menuiseries extérieures

2.4.1. Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres et portes-fenêtres en PVC blanc avec volet monobloc, ouverture à la française avec oscillo-battant (un par pièce), partie fixe complémentaire selon situation.

Vitrage double isolant 4/12/4.

Classement d'étanchéité air/eau/vent : A3-E2-V2

2.4.2. Menuiseries extérieures des pièces de service

Idem 2.4.1

2.4.3. Fenêtres de toit

Emplacement selon plans : fenêtres de toit posées dans chevêtre, type VELUX GHL version confort, ouverture à projection.

2.5. Fermetures extérieures et occultations, protection solaires

2.5.1. Pièces principales.

Volets roulants en PVC.

Manœuvre par sangles pour les fenêtres et treuils pour les portes-fenêtres.

2.5.2. Pièces de service

Idem 2.5.1

2.5.3. Fenêtre de toit

Sans objet

2.6. Menuiseries intérieures

2.6.1. Huisseries et bâtis

En bois à peindre pour les portes intérieures.

2.6.2. *Portes intérieures*

Porte isoplane, quincaillerie alu brossé, serrure à clé sur toutes les portes, sauf pour WC et salle de bains, fermeture avec condamnation intérieure.

2.6.3. *Portes palières*

Porte à âme pleine épaisseur 40 mm avec plaque de métal incorporée dans la porte, pare flamme ¼ h minimum, façade bois à vernir. Pose sur huisserie métallique peinte incorporée au mur en béton avec finition par cadre bois à vernir. Judas optique, serrure de sécurité A2P* avec carte pour refaire une clé, condamnation en 5 points, joint acoustique, garniture alu.

2.6.4. *Portes de placards*

Portes coulissantes type SOGAL ou équivalent, revêtement mélaminé.

Equipement : 1 étagère avec tringle de penderie et pour longueur supérieure à 1.50 m une séparation verticale. Localisation selon plan.

2.6.5. *Escalier bois*

Dans les appartements en duplex: escalier bois avec noyau central sans contremarches.

2.7. Serrurerie et garde-corps

2.7.1. *Garde-corps et barres d'appui*

Suivant dessins de l'architecte, les éléments de garde-corps en béton sont surmontés de lisses en aluminium. Certains gardes corps en aluminium seront équipés d'un remplissage conforme à la réglementation. Idem barres d'appui.

2.8. Peintures, papiers, tentures

2.8.1. *Peinture extérieures et vernis*

2.8.1.1 *Sur menuiseries extérieures*

Sans objet.

2.8.1.2 *Sur fermetures et protections*

Sans objet

2.8.1.3 *Sur serrurerie*

Peinture qualité extérieure en deux couches sur antirouille ou laquage au four, si nécessaire.

2.8.1.4 *Sur béton apparent en façades*

Peinture qualité extérieure en deux couches sur façades, sous-faces balcons et corniches.

2.8.2. *Peintures intérieures*

2.8.2.1 *Sur menuiseries*

Peinture blanche glycérophtalique deux couches aspect satiné.

2.8.2.2 *Sur murs*

Sans objet.

2.8.2.3 *Sur plafond*

Préparation par enduit mince.

Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type Praya.

2.8.2.4 *Sur tuyauteries, éléments de chauffage et divers*

Peinture blanche glycérophtalique deux couches aspect satiné.

2.8.3. *Papiers peints*

2.8.3.1 *Sur murs*

Papier peint à choisir dans la gamme proposée par le maître d'ouvrage sur l'ensemble des murs des pièces principales ou projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type Praya.

Dans la cuisine et WC : papier peint lavable ou projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type Praya.

2.8.3.2 *Sur plafonds*

Sans objet.

2.9. Equipements intérieurs

2.9.1. *Equipement ménager*

2.9.1.1 Evier, robinetterie

Sans objet.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Sans objet

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Par conteneur à l'extérieur du bâtiment.

2.9.2. Equipement sanitaire et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution intérieure en cuivre ou en polyéthylène réticulé, depuis les colonnes montantes situées à l'intérieur des gaines techniques avec robinet d'arrêt général par appartement et gabarit en attente pour montage ultérieur de compteur individuel.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude

Distribution intérieure en cuivre ou en polyéthylène réticulé depuis la chaudière collective.

2.9.2.3 Production et distribution de l'eau chaude.

Production : Par chaudière collective

Distribution intérieure en cuivre, polyéthylène et PVC pression.

2.9.2.4 Evacuations

Par tuyaux PVC apparents ou encastrés selon le cas, depuis les appareils sanitaires jusqu'aux chutes dans les gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

Branchement en attente pour machine à laver le linge dans la salle de bain ou selon plan et dans la cuisine pour la machine à laver la vaisselle.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires sont de couleur blanche dans la gamme retenue par le Maître d'ouvrage.

Baignoire en acrylique ou en acier à encastrer.

Lavabo sur colonne

Cuvette de WC, avec réservoir de chasse attenant à mécanisme silencieux et abattant double.

2.9.2.8 Robinetterie

Robinetterie mitigeur à disque céramique ayant le label acoustique.

2.9.2.9 Accessoires divers

Sans objet

2.9.3. Equipement électriques

Conforme aux normes en vigueur et suivant plans du BET.

2.9.3.1 Type d'installation

Installation encastrée, l'installation est conforme aux normes et aux prescriptions Promotelec.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon réglementation en vigueur.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Appareillage type Arnould Espace blanc ou similaire

Equipement conforme aux normes Promotelec.

1 foyer lumineux dans toutes les pièces.

1 foyer lumineux supplémentaire en applique en cuisine et salle de bains.

1 prise 16A dans la salle de bains.

1 prise 20A spécialisée pour lave linge dans la salle de bain ou selon plan

3 prises 16A dans les chambres.

5 prises 16A dans le séjour.

1 socle 32A pour cuisinière électrique dans la cuisine.

1 prise 20A spécialisées pour machines à laver la vaisselle.

3 prises 16 A dans la cuisine.

1 prise 16 A dans l'entrée dégagement

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sonnerie de porte palière avec bouton poussoir et porte étiquette

2.9.4. Chauffage, cheminée, ventilation

2.9.4.1 Type d'installation

Chauffage individuel au gaz par chaudière collective.

2.9.4.2 Température garanties dans chaque pièce

Les températures respecteront la réglementation nationale et locale en vigueur.

2.9.4.3 Appareil d'émission de chaleur

Radiateurs et robinets thermostatiques de réglage.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation mécanique contrôlée, bouches d'extraction dans les pièces humides raccordées aux conduits verticaux, en tôle galvanisée spiralée, situées dans les gaines techniques.

2.9.4.6. Conduits et prises d'air frais

Prises d'air en PVC incorporées dans les menuiseries extérieures des pièces sèches.

2.9.5. Equipement de télécommunication

2.9.5.1 Radio / TV

2 prises par appartement dont au moins une dans le séjour.

2.9.5.2 Téléphone

Gainé encastrée, 1 joncteur par pièce principale et 1 dans la cuisine.

2.9.5.3 Pré-câblage

Conduites en attente pour raccordement au réseau

2.9.5.4 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Vidéophone avec interphone permettant la communication depuis 1 poste par appartement vers la porte d'entrée. Ouvre porte électronique incorporé.

❸ **ANNEXES PRIVATIVES**

3.1. Caves

3.1.1. Murs ou cloisons

Béton banché, maçonnerie d'agglos

3.1.2. Plafonds

Béton

3.1.3. Sols

Dallage en béton surfacé

3.1.4. Porte d'accès

Isoplane dans huisserie métallique

3.1.5. Equipement électrique

Deux foyers lumineux + une prise de courant dans le couloir.

3.2. Garages

3.2.1. Murs ou cloisons

Murs porteurs en béton armé, séparations non porteuses en maçonnerie.

3.2.2. Plafonds

Béton brut

3.2.3. *Sols*
Béton armé

3.2.4. *Porte d'accès*
Porte basculante en acier pré-laqué compensation par ressorts, serrure.

3.2.5. *Ventilation naturelle*
Sans Objet

3.2.6. *Équipement électrique*
Un foyer lumineux + une prise de courant relié à chaque appartement.

3.3. Parkings extérieurs (handicapé physique)

3.3.1. *Sols*
Enrobé

3.3.2. *Délimitation au sol*
Peinture au sol

3.3.3. *Parking handicapé*
1 parking handicapé aux normes HP

3.4. Parking intérieur

3.4.1. *Murs*
Sans objet

3.4.2. *Plafonds*
Sans objet

3.4.3. *Sols*
Sans objet

3.4.4. *Porte d'accès*
Sans objet

3.4.5. *Ventilation naturelle*
Sans objet

3.4.6. *Équipement électrique*
Sans objet

④ PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES A L'IMMEUBLE

4.1. Hall d'entrée de l'immeuble

4.1.1. *Sols*
Pierre naturelle marbrière ou carrelage suivant calepin et plan de l'architecte. Tapis brosse dans le hall.

4.1.2. *Parois*
Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche de type PRAYA.

4.1.3. *Plafonds*
Faux Plafond au choix du maître d'ouvrage.

4.1.4. *Éléments de décoration*
Selon projet de décoration de l'architecte.

4.1.5. *Boîtes aux lettres*
Boîtes aux lettres aux normes P&T.

4.1.6. *Équipement électrique*
Spots ou appliques selon projet de décoration de l'architecte commandé par détecteur de présence.

4.2. Circulations du rez-de-chaussée, couloirs et halls d'étages

4.2.1. *Sols*
PVC spécial commun ou moquette avec incorporation des signalisations réglementaires.
Plinthes assorties. Béton brut dans les circulations des locaux de services.

4.2.2. *Murs*

Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type PRAYA et surface d'affaiblissement phonique suivant étude de l'architecte.

Béton ou maçonnerie brut dans les circulations et les locaux de service.

4.2.3. *Plafonds*

Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type PRAYA.

Béton brut dans les circulations et les locaux de service.

4.2.4. *Portes*

Portes à peindre sur huisseries métalliques avec ferme porte selon réglementation.

4.2.5. *Équipement électrique*

Plafonniers ou appliques selon projet de décoration de l'architecte.

1 foyer lumineux dans les circulations et les locaux de service.

4.3. Circulation du sous-sol

Sans objet.

4.4. Cage d'escalier

4.4.1. *Sols des paliers et marches*

Revêtement PVC spécial escalier ou moquette avec incorporation de nez de marche réglementaire.

4.4.2. *Murs*

Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type PRAYA et surface d'affaiblissement phonique suivant étude de l'architecte.

4.4.3. *Plafonds*

Projection d'une peinture épaisse fibreuse blanche type Praya

4.4.5. *Équipement électrique*

Plafonniers ou appliques selon projet de décoration de l'architecte.

4.5. Locaux communs

4.5.1. *Local à bicyclettes*

Murs en béton banché ou maçonnerie

Béton brut

Robinet de puisage et siphon de sol

Ventilation naturelle

4.5.2. *Local poubelles*

Néant.

4.6. Locaux techniques

4.6.1. *Local de réception des ordures ménagères*

Stockage des déchets en conteneur à l'extérieur dans un abri avec toiture et maçonnerie à hauteur d'homme avec carrelage.

4.6.2. *Chaufferie*

Local chaufferie en comble, avec accès technique depuis les communs.

4.6.3. *Local machinerie d'ascenseur*

Néant

4.6.4. *Local ventilation mécanique*

Groupe d'extraction motorisé en comble, avec accès technique depuis les communs. Groupe posé sur socle désolidarisé et résiliant, coffret de commande avec sonnerie d'alarme ou témoin lumineux.

4.6.5. *Station de relevage*

Néant.

4.7. Equipements divers

Néant.

⑤ EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1. Ascenseur

Néant

5.2. Chauffage, eau chaude

5.2.1. *Equipement thermique de chauffage*
Voir 2.9.4.3

5.2.2. *Service d'eau chaude*
Voir 2.9.2.3

5.3. Télécommunication

5.3.1. *Téléphone*

Installation des lignes, depuis la chambre de tirage située dans le bâtiment jusqu'aux logements.
1 prise dans la cuisine, 1 prise dans le séjour et 1 prise dans chaque chambre.

5.3.2. *Antennes TV et Radio*

L'immeuble sera raccordé au réseau câblé ou à une antenne extérieure réceptionnant la TNT, qui équipera le bâtiment durant sa construction. Dans chaque logement le concessionnaire posera une prise TV/FM. La souscription de l'abonnement collectif sera faite par le syndic que re-factorera la quote-part individuelle dans les charges des appartements.

La 2^{ème} prise prévue sera installée par le lot électricité.

5.4. Réception, stockage et évacuation des ordures ménagères

A l'extérieur (voir 4.5.2).

5.5. Ventilation mécanique des locaux

Ventilation mécanique contrôlée avec extraction située sous toiture.

5.6. Alimentation en eau

Alimentation en eau depuis le domaine public suivant plan bureau d'étude.

5.7. Alimentation en gaz

Alimentation depuis le domaine public suivant plan bureau d'étude.

5.8. Alimentation électrique

5.8.1. *Comptage des services généraux*
Dans gaine au rez-de-chaussée

5.8.2. *Colonnes montantes*
Dans le placard technique

5.8.3. *Comptages particuliers*
Par télé comptages

⑥ PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE & LEURS EQUIPEMENTS

6.1. Voiries et parkings

6.1.1. *Voiries d'accès*

Enrobés denses noirs posés à chaud avec bordures et pavés autobloquants suivant le projet de l'architecte.

6.1.2. *Trottoirs*
Sans objet.

6.2. Circulation des piétons

Idem 6.1

6.3. Espaces verts

6.3.1. *Plantations*

Plantations d'arbres et arbustes suivant plan des espaces verts de l'architecte.

6.3.2. *Engazonnement*
Engazonnement des surfaces végétales extérieures.

6.4. Aires de jeux et équipements sportifs

Sans objet.

6.5. Eclairage extérieur

6.5.1. Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Foyer lumineux ou applique pour éclairer l'entrée.

6.5.2. Eclairage des voiries, espaces verts

Les espaces extérieurs seront éclairés par des appliques sur les façades, nombre et emplacement suivant projet du bureau d'étude fluides.

6.6. Clôtures

6.6.1. Sur rue

Clôture grillagée avec haie vive en limite du jardin privatif du rez-de-chaussée.

7 DIVERS

Les côtes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction.

Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif; le constructeur se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'œuvre, le droit de les remplacer par des équivalents, dans le cas de force majeure tels que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, délais de fourniture incompatibles avec l'avancement du chantier.

Ces modifications dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations.

Elles seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs. Ces derniers s'engagent à les accepter sans réserve.

Toutes modifications du plan ou du descriptif par l'acquéreur, devront être préalablement soumises pour approbation au Maître d'œuvre qui sera libre d'en refuser l'exécution, dans la mesure où elle apparaîtrait incompatible avec la qualité des travaux, le planning d'exécution du chantier, les règlements en vigueur ou les droits des tiers. Les frais de dossier et honoraires d'études, seront à la charge de l'acquéreur.

Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la finition de l'appartement et sa livraison.

Le positionnement, le nombre ainsi que la dimension des gaines techniques ne sont pas contractuels; ceux-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution.

Il en est de même :

- Pour les positionnements, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de la cuisine, baignoires, lavabos, douches et cuvette de WC.
- Pour le positionnement, le nombre et la dimension des radiateurs.

Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par le Maître d'œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage.

La nature et l'épaisseur des isolants peuvent être modifiées en fonction de l'étude thermique, conformément au calcul des coefficients réglementaire "GV".